



Avant avant Lyon Meilhor !

1269-1271

*Les Lyonnais à l'assaut
— de leur histoire —*

www.fetes-lyon.com |  

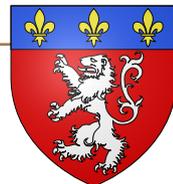
Edito



2019 est un rappel de l'Histoire lyonnaise de 1269 à 1273 époque où les Lyonnais ont tenté de créer la commune de Lyon par un premier sceau en 1271.

Aujourd'hui la ville de Lyon apaisée va célébrer ce premier sceau rendu au pape en 1273. Pour cette commémoration les successeurs de l'archevêque et des chanoines vont se joindre à nous au cours d'une cérémonie de l'apposition du sceau le jeudi 16 mai à 19 heures, place des Terreaux et à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Christian GELPI
Président du Comité des Fêtes de la Ville de Lyon
Connétable de la Compagnie des Pennons



49 ans avant la Charte Sapaudine

Après l'abdication de l'archevêque Philippe de Savoie en 1268, l'opposition bourgeoise aux chanoines-comtes s'exprime avec force.

Parce que le recrutement du chapitre primatial fait désormais la part belle aux nobles du plat pays ; parce que les chanoines désormais seuls détenteurs de la justice abusent sans doute de leurs pouvoirs ; parce qu'enfin depuis le milieu du siècle les communautés d'habitants commencent à manifester leur force par le moyen de confréries dites du Saint Esprit qui revendiquent des franchises jusqu'alors très rares en lyonnais.

Après plusieurs mois de tension le conflit éclate (autour de la Pentecôte) à l'occasion de plusieurs arrestations de bourgeois.

La population réagit violemment en assiégeant le cloître St Jean, puis celui de Saint Just où les chanoines se sont réfugiés.

*L'arrivée de troupes du comte de FOREZ contraint les citoyens à retraiter puis à accepter une trêve. Bientôt les menaces de l'évêque d'Autun (administrant le siège archiépiscopal durant la vacance) provoquent une réaction offensive des Lyonnais qui derrière leurs bannières pillent les terres des chanoines et en octobre - novembre au cri de **avant avant Lyon le Meilhor** commettent plusieurs atrocités à Civrieux, Genay, Couzon, Ecully.*

La ville est en décembre frappée d'interdit par l'autorité religieuse, une trêve est conclue le 22 janvier 1270 et des discussions entreprises sous l'autorité morale du pape et du roi.

Les bourgeois qui ensuite et pendant plusieurs mois organisent une municipalité de facto limitent leurs prétentions, mais l'année suivante, ils se dotent d'un sceau dont la légende est claire : 'Sigillum universitatis civium et populi civitatis lugdunensis' ; voilà qui équivaut et postule l'existence d'une universitas lyonnaise ou, si l'on veut, équivaut à proclamer la commune par voie de fait, les bourgeois jugent toutefois prudent de se couvrir de la protection royale, en mai 1271 une lettre au roi Philippe III dit le hardi est scellée du sceau commun tout neuf, utilisé une nouvelle fois en octobre pour la procuration donnée aux représentants de la ville dans la négociation en cours ; le chapitre cathédral attaque alors les bourgeois devant le parlement de Paris (instance judiciaire suprême) arguant de nullité pour l'emploi abusif des termes 'communitas et universitas'.

En 1273 le parlement rejette la procuration et à la fin de l'année 1274 le pape ordonne que le sceau lui soit remis ; en même temps il interdit toute commune explicite ou tout usage de droit commun ; une municipalité de facto subsiste sous la garde du roi.

ROSSIAUD Jacques professeur émérite et 'historiographe de la compagnie des pennons'.
Lyon le 20 janvier 2019



En célébrant la Charte Sapaudine, dont nous commémorerons les 700 ans en 2020, le Comité des fêtes et la Compagnie des Pennons de Lyon mettent en lumière l'acte de naissance de notre municipalité. Plus largement, nous leur devons de redécouvrir toute la richesse de cette période qui, de la fin du Moyen-Age à la Renaissance, marqua, pour notre Cité, le début d'un développement fulgurant.

Cet engagement au service de la connaissance de notre histoire est éminemment précieux. Car les grands événements de son passé ont forgé l'identité de notre ville.

Je me réjouis donc que les initiatives du Comité des Fêtes s'inscrivent dans le droit fil des actions que nous menons pour valoriser notre patrimoine, qu'il soit architectural ou immatériel. Ce que nous accomplissons dans le Vieux Lyon en restaurant les joyaux de la Renaissance, comme tout récemment la Galerie Philibert Delorme l'illustre. En témoignent aussi tous nos efforts pour mieux faire connaître les multiples dimensions de notre histoire et montrer, qu'il s'agisse de la soie, du théâtre de Guignol ou encore de la gastronomie, combien peuvent se conjuguer patrimoine et innovation, enracinement dans un terroir et ouverture au monde.

Il y a dans notre ville des valeurs, des singularités, des traditions sur lesquelles il faut savoir s'appuyer pour imaginer l'avenir. Je remercie chaleureusement le Comité des Fêtes et la compagnie des Pennons de Lyon d'y contribuer à nos côtés.

Gérard COLLOMB,
Maire de Lyon



Avec Florence Verney-Carron, vice-présidente déléguée à la culture, je suis fier que la Région soutienne la Fête « Les Lyonnais à l'assaut de leur Histoire ». Je ne peux que me réjouir d'une telle manifestation, qui illustre le formidable attachement des Lyonnais à la richesse de leur histoire.

Nous sommes une Région de culture et nous le resterons. Le budget dédié à la culture, de soutien à nos sites historiques, à la création culturelle et à nos festivals, a été sanctuarisé. Nous soutenons 466 festivals qui font notre fierté, car ils incarnent parfaitement notre ambition : tout en étant d'un très haut niveau, ils touchent un large public – n'étant pas réservée à une élite, ce qu'incarne parfaitement la Fête « Les Lyonnais à l'assaut de leur Histoire ».

J'ai l'ambition de renouer avec notre histoire. Nous le devons à nos enfants, pour qu'ils puissent comprendre qui ils sont, de quelle civilisation ils sont les héritiers. Notre jeunesse mérite de savoir pour qui ses ancêtres se sont battus, pourquoi ils ont bâti ces églises, ces châteaux, ces viaducs et façonné ainsi nos territoires.

Alors que l'année prochaine nous fêterons les 700 ans de la Charte Sapaudine, qui a été essentielle au développement de Lyon, je remercie tous les passionnés d'histoire, grâce auxquels Auvergne-Rhône-Alpes est une Région qui a des racines et des ailes.

Laurent WAUQUIEZ,
Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes



I

**Les Pennons,
700 ans d'histoire**

1271/1320

49 ans d'introduction à l'indépendance

LYON AU XIII^E SIÈCLE : ÉTAT DES LIEUX D'UNE CITÉ PARTAGÉE

Depuis 843, deux États se partagent la ville de Lyon : le Saint Empire romain germanique, et le Royaume de France. C'est alors la Saône qui en définit la frontière. Loin des centres de décision, Lyon ne constitue pas, du moins au départ, un centre stratégique et n'est pas encore la ville commerçante qu'elle deviendra plus tard.

Elle est cependant **un centre important de la chrétienté au 13^e siècle**, grâce à l'implantation de nombreux établissements religieux et la nomination, depuis plusieurs siècles déjà, de l'archevêque de Lyon comme primat des Gaules (rang ecclésiastique hautement supérieur aux archevêques et évêques). S'ensuivirent des événements d'une importance particulière pour l'église, tels que deux conciles tenus à Lyon (1245 et 1274), la nomination des papes Clément V en 1305 et Jean XXII en 1316, ainsi que trois religieux lyonnais devenus papes (Grégoire X et Boniface VIII, Innocent V). **Lyon étant alors détenue notamment par l'autorité seigneuriale de l'archevêque, des chanoines ou de responsables religieux.**

Carrefours commerciaux des routes vers l'Italie au nord, et l'est sur les chemins de Rome et de Jérusalem, les marchés lyonnais attiraient une troupe

cosmopolite d'acheteurs et de vendeurs venus d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et même d'Orient. **Le commerce se développe notamment en presque depuis qu'un pont de pierre la relie à la cité blottie au pied de Fourvière.** Des bourgs se constituent, animés par une population aisée de notables et de marchands qui veulent alors plus de libertés pour pouvoir mieux développer leurs affaires et ce, malgré la gouvernance de l'église qui détient le pouvoir de justice, de battre monnaie et de lever des troupes. À de nombreuses reprises, **les Lyonnais se lèvent contre le pouvoir de l'archevêque et des chanoines**, (notamment en 1208 et 1269). **Lors du départ de l'archevêque Philippe de Savoie en 1267 (pour devenir comte de Savoie) la situation devient particulièrement tendue entre les notables et marchands – qui détenaient le pouvoir économique – et les chanoines et l'archevêque – qui détiennent le pouvoir politique.** A cette situation conflictuelle s'ajoute la convoitise de la ville par les nombreux comtes voisins, ainsi que **la volonté du peuple lyonnais de pouvoir, lui aussi, profiter du mouvement de libération communale qui se répand partout en France depuis le siècle précédent.**

Quelques mois avant le passage du roi Philippe III en 1271, des arrestations arbitraires déclenchent la

révolte contre le pouvoir du chapitre. Les chanoines-comtes abandonnent le grand cloître, pour aller se réfugier au cloître fortifié de Saint-Just. **Une acclamation va d'ailleurs entrer dans l'histoire grâce aux révoltés qui s'élancent à l'assaut du grand cloître en criant « Avant, Avant, Lion le Meilleur » (En avant, en avant, Lyon la meilleure).** Un des chanoines, Hugues de la Tour du Pin prévôt de l'église de Lyon, soutient la révolte et fait appel à son frère Humbert, seigneur de la Tour du Pin, qui vient aider la révolte. Les Lyonnais dévastent alors le cloître de Saint-Jean abandonné et se lancent à l'assaut du cloître de St-Just. Une trêve est marquée le 19 juin 1270 grâce à l'intervention du comte de Forez Renaud (seigneur de Beaujeu). Mais dès le départ des Foréziens, les Lyonnais reprennent leurs exactions et s'attaquent aux biens des chanoines-comtes à Cuire, Civrieux, Genay, Couzon. Le pire survient à Écully, quand les émeutiers mettent le feu à l'église où s'étaient réfugiés les habitants : une centaine de personnes y périrent. L'évêque d'Autun, administrateur du diocèse, excommunique la ville et les troupes du comte de Forez reviennent l'occuper. Donnée sur ordre du roi Louis IX, une seconde trêve met fin à ces émeutes.

1271

Au passage du roi Philippe III le hardi à Lyon, ramenant de Tunisie le corps de son défunt père Louis IX, **les citoyens sollicitent sa protection**. Il accepte, en mai, et la paix est alors ramenée de manière plus durable. L'évêque d'Autun lève l'excommunication et contraint les habitants à détruire leurs ouvrages et organisations militaires en échange des clés des portes du Pont-du-Rhône, de Saint-Marcel, Saint-Georges et Bourg-neuf. Des agents du roi (juge et viguier) assistés de sergents, sont alors présents à Lyon pour soutenir les bourgeois dans leurs démêlés judiciaires avec le chapitre religieux. Mais les **Lyonnais, toujours désireux de faire valoir leurs droits à l'indépendance communale, sont loin de dissoudre leurs assemblées**. Il se réunissent alors pour désigner trois citoyens afin d'aller plaider leur cause auprès du roi ; cette désignation se fait par écrit avec le sceau de 1271, première marque essentielle d'indépendance politique.

1272 - 1273

Le roi nomme le légat Pierre de Tarentaise comme archevêque de Lyon. Il est forcé de se déclarer personnellement fidèle au roi et récupère en échange la plénitude de ses droits judiciaires. Les agents royaux quittent la ville à la fin de l'année, et le **parlement de Paris déboute alors les Lyonnais de toutes leurs demandes, en mai 1273**, sous plusieurs motifs : interdiction de constitution de « communauté » ou « université », de prendre un sceau et de tenir des assemblées.

L'année suivante sera rythmée par le concile de « Lyon II » présidé par le pape Grégoire X. Ce dernier imposera la conciliation de toutes les parties. Il condamne alors les prétentions citoyennes lyonnaises et supprime tout droit juridique au chapitre pour remettre l'ensemble des prérogatives judiciaires à l'archevêque. Par la suite **il supprimera également une des revendications fortes des bourgeois et imposera aux Lyonnais la destruction des fortifications illégales, l'interdiction de toute action commune et l'utilisation du sceau**. Enfin, il condamnera les Lyonnais d'une amende qui sera plus tard abandonnée.

1286

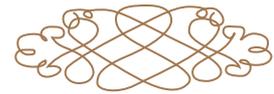
A cause de cette justice unique offerte à l'archevêque de Lyon et ordonnée par le pape Grégoire X, **les Lyonnais appellent à la protection du comte de Savoie Amédée V**. Ils vont former en 1286 un conseil communal constitué des principaux notables bourgeois, c'est la «cinquantaine». Cette expérience dure quelques années.

1308 - 1310

Le nouvel archevêque, nommé en 1308, Pierre de Savoie veut revenir en arrière et refuse l'allégeance au roi. Il chasse les agents royaux, avec le soutien des Lyonnais, furieux d'avoir été oubliés. Le roi envoie alors une armée en juillet 1310 devant laquelle les révoltés doivent capituler. Pierre de Savoie, alors retranché au château Pierre-Scize (qui n'existe plus à ce jour), se rend et est fait prisonnier à Paris. La ville de Lyon est reprise en mains par le lieutenant du roi Béraud de Mercœur, avec l'appui du comte Jean de Forez. **Nobles de la région et bourgeois assemblés proclament l'appartenance de Lyon au royaume de France**.

1312 - 1313

Après 2 ans d'emprisonnement, en 1312 **Pierre de Savoie se soumet et signe l'acte qui rattache Lyon et son comté au royaume de France, ce qui le prive de son pouvoir temporel**. Par l'édit de Pontoise en juin 1313 est créé un sénéchal de Lyon qui sera le plus souvent en même temps bailli de Mâcon, **mais les Lyonnais n'obtiennent toujours pas de réponse favorable à leurs revendications**.



Sceau de 1271

La Charte Sapaudine

une signature pour la liberté communale

21 JUIN 1320, LYON ACQUIERT SON INDÉPENDANCE

Crop souvent oubliés durant ces 49 années animées de querelles historiques, les habitants de Lyon verront leur destin évoluer en 1320.

En avril, Philippe le long, devenu le roi Philippe V, restitue le premier degré de juridiction du comté à l'archevêque Pierre de Savoie (le second degré étant assuré pour le roi par le sénéchal et le dernier ressort par le parlement de Paris).

Cette décision est soutenue par les Lyonnais et le 21 juin 1320, Pierre de Savoie leur concède enfin la commune par la « Charte Sapaudine ». Grâce à ce texte, ils gagnent le droit de s'administrer eux-mêmes, d'élire un consulat, de s'imposer des tailles, de détenir les clés de la ville et d'en assurer la garde. On les appellera plus tard les « Pennons ».

Les consuls eux, seront au nombre de 12, élus pour 2 ans et renouvelés par moitié tous les ans à la St-Thomas le 21 décembre. Le consulat durera jusqu'à la Révolution. En guise d'emblème pour représenter cette cité nouvelle, la ville se dote d'un nouveau sceau où figurent le lion et le lys royal. L'an 1320 marque l'accès de la ville de Lyon aux libertés communales qu'elle souhaite tant pendant près de 50 ans.

QUE SIGNIFIE VRAIMENT LA CHARTE SAPAUDINE ?

Pendant plusieurs jours, les Lyonnais ont prêté serment sur cette charte sous la pression du roi Philippe V. Rassemblés sous la forme de Pennonages, ils prirent alors en charge les quartiers, le recensement des habitants, les secours en cas d'incendie, l'assistance aux pauvres, les archives et l'organisation des festivités de la ville.

La charte est signée au château de Pierre Scize, chef-lieu de l'archevêque de Lyon, sous la bulle de plomb du prélat. Il deviendra par la suite une prison d'Etat et, investi en 1789, il est détruit en 1793 avec le reste des fortifications de la ville.

Le Professeur Jacques ROSSIAUD en a traduit un extrait de l'original en latin :

« Pierre de Savoie par la divine providence Archevêque de l'église primatiale de Lyon à tous ceux présents et futurs qui ces présentes lettres verront salut.

Considérant que chacun, poussé par un mouvement naturel, recherche la liberté (...) et que Dieu, pour nous délivrer de la servitude, a envoyé son Fils.

Considérant aussi, que selon les anciens philosophes, les Lyonnais bénéficiaient du droit italique... »

« Mus par l'amour de la chose publique (...) en l'honneur de Dieu et pour la paix et tranquillité de nos églises, les cités de Lyon et de tout le pays (...), nous confirmons les franchises, usages, libertés et coutumes de la cité et des citoyens de Lyon énoncés ci-après que nous nous engageons pour nous et nos

successeurs à respecter, et, en mémoire éternelle, nous y apposons notre sceau :

- Les citoyens de Lyon peuvent s'assembler et élire conseillers et consuls, constituer un procureur, conserver leurs archives.
- Les citoyens peuvent imposer une taille pour les nécessités de la ville, en respectant les usages, et en la faisant lever par deux hommes au choix de l'Archevêque.
- Les citoyens peuvent faire le guet de nuit (mais on doit connaître les noms de ceux qui sont désignés)
- Les citoyens peuvent porter les armes en cas de nécessité, à l'utilité du seigneur et des citoyens.
- Les citoyens auront la garde des portes et des clés (ils jureront de les bien garder) »

UN NOUVEAU SCEAU POUR UNE NOUVELLE CITÉ

Officialisant l'indépendance de la commune lyonnaise et le rattachement au royaume de France de part et d'autre de la Saône, le sceau de 1320 devient une version évoluée du sceau de 1271. Il en est d'ailleurs fait mention dans la Charte Sapaudine «en mémoire éternelle nous y apposons notre sceau». Son histoire montre combien, autrefois, la possession d'un sceau par une collectivité était le précieux témoignage de ses franchises.

Les principales et importantes évolutions sont la diminution du nombre d'arches du pont, l'apparition du lion et celle de la fleur de lys et le surplomb du soleil et de la lune sur la croix chrétienne au centre du sceau.

D'après le *Club français de la médaille*, le pont représenté n'est certainement pas le plus célèbre de Lyon ; il n'est pas sur le Rhône mais bien sur la Saône. On l'appelle aussi vulgairement «pont de pierre». Le nombre d'arches a été réduit au tiers par le graveur et sa particularité était que les deux dernières arches étaient bordées de maisons sur les 2 rives.

La fleur de lys et le lion couronné forment des emblèmes héraldiques. La fleur de lys, symbole de la royauté française à gauche, et le lion déjà emblème de la cité depuis l'antiquité, à droite. Leur position respective laisse croire que la rive droite se trouve à gauche et la rive gauche à notre droite. Une représentation illustrée de la France et l'Empire romain germanique qui se divisaient la ville avant 1312.

Enfin, sous la protection du roi de France, les bourgeois ont conquis leur indépendance vis-à-vis de l'archevêque et du chapitre cathédral. Leur liberté se manifeste alors dans l'apposition des deux nouveaux symboles du soleil et de la lune au-dessus de la croix chrétienne. Ceci signifie que de jour comme de nuit, le pouvoir des bourgeois de Lyon n'a aucune limite.



Sceau de 1271



Sceau de 1320



Soleil et lune



Lion



Fleur de lys



Pont à 3 arches

Les Pennons de Lyon

premiers gardiens de la liberté

ORIGINE DES PENNONS ET PENNONAGES

La signature de la Charte Sapaudine donne naissance à différents groupes de Lyonnais destinés à réaliser les missions écrites dans le texte. Ces miliciens forment une compagnie appelée « Pennonages ».

Le mot Pennon désignait auparavant l'objet soutenant le drapeau porté par les « chevaliers porte enseigne ». Il était généralement de forme triangulaire terminé en longue queue. Le Pennon est devenu ensuite drapeau lui-même, l'enseigne puis la bannière de chaque quartier de Lyon symbolisé par des formes, figures et couleurs spécifiques.



LE RÔLE DES MILICES

Jusqu'à la Révolution de 1789, il incombait aux habitants de Lyon, par le biais de ses Pennonages, d'assurer la garde des remparts, les ports et les portes de la ville, la coordination et la solidarité entre les habitants des quartiers. Chaque Pennonage prenait « les armes », son tour venu, sous le commandement d'officiers désignés par le pouvoir municipal. Les principaux grades étaient ceux de Capitaine Pennon, véritable chef de quartier, de lieutenant Pennon assurant son intérim, et de Capitaine-enseigne porteur du drapeau Pennon.

Dans la vie quotidienne, le Capitaine Pennon se chargeait de recenser les habitants, d'organiser les secours en cas d'incendie et d'apporter aide aux pauvres. Lors des fêtes, notamment des entrées royales, les membres des diverses compagnies révélaient à tous les habitants la force de leur ville, encadrant également les manifestations burlesques et joyeuses, contribuant au développement de la ville de Lyon.

Ils répondent aux ordres du Consulat, lui-même élu nous le rappelons, par les Lyonnais.

DES PENNONAGES REPRÉSENTATIFS DES QUARTIERS ET DES MÉTIERS

À l'origine, plusieurs bannières prenaient place des deux côtés de la Saône (jusqu'en 1465 où tous les pennons se réunissent sous deux bannières : côté Royaume et côté Empire):

- la bannière de Saint-Paul qui rallie trois pennons
- la bannière du Palais qui rallie deux pennons
- la bannière de Guionet Chevriers qui rallie trois pennons
- la bannière de Mathieu de Chaponay qui rallie trois pennons
- la bannière de Peronin de Nève qui rallie trois pennons

De nos jours, 13 Pennonages continuent de faire perdurer leur histoire et leurs traditions. Ils représentent soit un quartier de Lyon, soit un corps de métier :

Des quartiers de la ville de Lyon :

Baraban (3^e) - Croix-Rousse (4^e) - Ménival (5^e) - Tête d'Or (6^e) - Guillotière (7^e) - Chemin de Vienne (8^e) - Laënnec-Transvaal (8^e) - Bachut (8^e) - Vaise la Grande Claire (9^e)

Des métiers :

Albergiers (hôtelliers-restaurateurs) - Métiers du fer - Métiers du cuir

Sans oublier les gardes :

Bretteurs (escrimeurs) - Garde à cheval - Garde à pied



Métiers du fer



Les albergesurs



Guillotièrre



Croix-Rousse



Chemin de vienne



Baraban



Vaise



Ménival



Laennec transval

Les pennonages des métiers constituent une part importante de l'histoire de Lyon avec notamment la compagnie des Albergesurs, regroupant les bouchons lyonnais dans lesquels le patron

ou la patronne est en cuisine. Ceci forge d'ores et déjà la notoriété de la gastronomie lyonnaise et contribue à l'histoire des bouchons lyonnais que l'on connaît aujourd'hui. Les autres pennonages représentant les métiers

du fer et du cuir perpétuent leurs traditions afin de faire vivre ces métiers artisanaux, de moins en moins exercés avec le temps, mais qui représentent un véritable savoir-faire lyonnais.

II

2019 & 2020,
*2 années pour célébrer
le 700^e anniversaire
de l'indépendance de Lyon*

Les Pennons aujourd'hui

LA COMPAGNIE DES PENNONS

Profondément enracinée dans la vie lyonnaise, telle une tradition, la Compagnie des Pennons de Lyon se compose de centaines de membres regroupés en Pennonages. Emmenés par le Connétable, *les Dignitaires* présentent les forces vives des décideurs lyonnais, *les Scutifères* représentent les chefs d'entreprises et les *Honorables* sont les Consuls Généraux, ambassadeurs de la cité. Au sein des dignitaires, des *Bannières* mènent des actions humanitaires, civiques... Chaque Pennonage participe aux actions communes de la Compagnie. Ils représentent Lyon dans de nombreuses manifestations en France comme à l'étranger car ils sont souvent réclamés dans des fêtes historiques pour représenter les traditions de la ville. La Compagnie des Pennons n'est pas une confrérie. Il s'agit de l'Institution historique de Lyon qui a été légalisée en l'an 1320 par la Charte Sapaudine. Pour devenir Pennon il faut suivre une formation sur l'histoire de Lyon, prêter serment sur cette Charte et la respecter fidèlement.

*« Acteurs de la vie sociale et culturelle de la cité,
les Pennons puisent les différents thèmes de leurs activités
dans le riche passé historique de la ville et participent aujourd'hui
à l'aimable renommée de la Ville de Lyon »*

souligne Christian Gelpi, responsable des Pennons de Lyon.

Le grand public peut aujourd'hui rencontrer les hommes et femmes qui font perdurer les traditions des Pennons tout au long de l'année, à l'occasion des diverses activités auxquelles ils participent et qu'ils organisent (ateliers de danse, musique, costume etc.). Mais c'est durant la fête de la Renaissance, organisée à l'initiative du Comité des fêtes de Lyon, que chaque pennonage invite réellement le public à les connaître, en le faisant participer à divers ateliers (cordage, pâtisseries, enluminures...) durant 3 jours de festivités.



LA FÊTE DE LA RENAISSANCE, TRADITION DE LA COMPAGNIE DES PENNONS DEPUIS 30 ANS

Remise au goût du jour il y a 30 ans, sous l'impulsion du Comité des Fêtes, la tradition des Pennons de Lyon s'applique à faire revivre l'histoire de la cité. Avec, en point d'orgue, la Fête de la Renaissance, qui donne à tous les participants l'occasion de plonger dans cette ville longtemps considérée comme une « Capitale de la Renaissance » dans l'Hexagone. Un voyage dans le temps, en costumes d'époque, ouvert à tous ceux qui veulent découvrir le patrimoine de la ville, ses quartiers et ses métiers traditionnels.

Ces trois jours de festivités qui ont lieu en mai débutent initialement place des Terreaux pour célébrer la signature Charte Sapaudine sur les marches de l'Hôtel de Ville ; mais elles prennent réellement vie au cœur du quartier du Vieux-Lyon. Danses, bals, saynètes ou parties de jeux permettent, le temps d'un week-end, de faire revivre les rues qui s'animaient ainsi durant le Lyon de la Renaissance.

2019

Prélude du 7^e centenaire de la Charte Sapaudine

DE NOUVELLES FESTIVITÉS POUR SE REMÉMORER « L'AVANT CHARTE SAPAUDINE »

En 2019, soit 699 ans après la signature de la Charte Sapaudine, Lyon se doit de commencer à préparer la célébration de son indépendance. C'est pourquoi, en prélude du 7^e centenaire de la signature de la Charte, le Comité des fêtes de la ville de Lyon souhaite souligner davantage cette célébration en revisitant les festivités historiques durant deux ans.

En 2019, ce sont les années médiévales de 1269 à 1271 qui seront rejouées dans le Vieux-Lyon.

Une cérémonie sera notamment orchestrée pour célébrer la date du premier sceau de la ville de Lyon, qui a permis, en 1271, d'admettre que les Lyonnais formaient une vraie commune.

Un bon dans ces années, empreintes de révoltes et de revendications à l'indépendance qui sera accordée aux Lyonnais quelques 50 années plus tard...

UNE NOUVELLE THÉMATIQUE : 1269-1271, LES LYONNAIS À L'ASSAUT DE LEUR HISTOIRE

Extrait du programme

DIMANCHE 12 MAI 2019

- 10h30 : messe des Pennons de Lyon à la cathédrale Saint-Jean

JEUDI 16 MAI 2019

Cérémonie d'apposition du sceau de 1271

- 16h30-18h30 : spectacles des Pennons de Lyon, partie d'échecs vivante, place des Terreaux
- 18h30 : défilé en musique des Pennons de Lyon et des confréries du Lyonnais, entre la place de la République et la place des Terreaux
- 19h00 : cérémonie de l'apposition du sceau pour l'indépendance des Lyonnais, place des Terreaux

SAMEDI 18 MAI

Fête historique dans le Vieux-Lyon

- 11h00 : Grand défilé des Pennons de Lyon avec les compagnies historiques,

troubadours et musiciens, départ place Bellecour, arrivée devant la cathédrale Saint-Jean

- 12h00 : inauguration officielle de la fête et du village des artisans, place Saint-Jean
- 14h00-19h00 : festivités dans les quartiers du Vieux-Lyon entre Saint-Paul et Saint-Georges (marché médiéval, spectacles musicaux, théâtre, bal en costumes ouvert à tous, visites, chasse au trésor...)

DIMANCHE 19 MAI

Fête historique dans le Vieux-Lyon

- 10h30-19h00 : festivités dans les quartiers du Vieux-Lyon entre Saint-Paul et Saint-Georges (marché médiéval, spectacles musicaux, théâtre, bal en costumes ouvert à tous, visites, chasse au trésor...)

D'autres activités prendront place au détour des rues et places du Vieux-Lyon :

Place Saint-Jean, quartier Saint-Georges, place Bertras, place Benoît Crépu, place de la Trinité, place Commette, Cour du Palais Saint-Jean, jardin archéologique square des Estrées, place de la Basoche, place du Petit Collège, Musée Gadagne, rue Saint-Jean, quartier Saint-Paul, place du Change, place Fousseret, rue juiverie, cours et traboules...

La Charte Sapaudine ne sera donc pas célébrée cette année, car elle fera l'objet de tout un programme de festivités dédié en 2020, lors de son 7^e centenaire.

1320-2020

Célébration de 700 ans d'indépendance



Afin de commémorer dignement les 700 ans d'indépendance de la cité lyonnaise, le Comité des fêtes de la ville de Lyon a choisi de consacrer toutes les festivités prévues pour 2020 à la signature de la Charte Sapaudine.

« Même si le programme est encore en cours de réflexion au sein du Comité, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que l'année 2020 sera une année festive qui concernera tous les Lyonnais. Elle marquera en effet un véritable anniversaire qui fait partie

de notre histoire à tous » témoigne Christian Gelpi.

Tous les Lyonnais seront les bienvenus pour célébrer, avec la compagnie des Pennons, la signature du traité qui a accordé leur indépendance en 1320.



Le Comité des fêtes de Lyon

Association régie par la loi 1901, le comité des Fêtes de la ville de Lyon est une association, constituée le 8 avril 1933.

Mettant à l'honneur les citoyens issus de l'histoire des quartiers de Lyon et du Lyonnais ainsi que les citoyens du Monde pour favoriser l'intégration et les échanges, les manifestations du Comité participent au respect des valeurs multiculturelles, de tolérance et de mixité.

Par ses actions à la fois culturelles et sociales, les activités du Comité des Fêtes constituent des sujets d'animation et de curiosité pour les Lyonnais et les visiteurs extérieurs, en leur proposant de se rassembler autour de ses diverses manifestations.

Soutenu depuis de nombreuses années dans son action par la Ville de Lyon, il a vocation à animer la ville lors de festivités, soit traditionnelles sur l'histoire de Lyon avec les Pennons, la Charte Sapaudine et les fêtes Renaissance, soit d'envergure internationale avec le défilé des bannières organisé chaque année depuis 16 ans.

Inscrit dans le cadre une politique de développement, le Comité des Fêtes favorise les échanges économiques, touristiques et culturels permettant d'accroître le rayonnement de la cité avec le soutien des collectivités locales, chambre des métiers, chambre de commerce, associations de commerçants, d'artisans, d'habitants, d'étudiants, sportives, culturelles etc.

Dans ses statuts, le comité des Fêtes a pour but de centraliser toutes les activités propres à concourir directement à la prospérité de la ville de Lyon, de son commerce et de son industrie, en organisant manifestations et festivités. Sa vocation d'animer la ville l'a amené à organiser entre autres deux manifestations traditionnelles bien ancrées dans la cité sur l'histoire de Lyon : la « Cérémonie de Prestation de Serment sur la Charte Sapaudine de 1320 » qui fêtera ses 700 ans en 2020 et la « Fête Renaissance » dans le vieux Lyon.

Le Comité des Fêtes est formé de bénévoles exerçants ou ayant exercé des responsabilités dans la cité, avec la « Compagnie des Pennons » représentant environ 2.000 habitants

de tous âges et issus de toutes origines et toutes catégories sociales. Les forces vives de la ville, économiques, syndicales, collectivités locales, corps constitués, grandes écoles, universités et associations y sont largement représentées.

Les confréries et les produits de la Région, les artisans des métiers d'arts et des métiers anciens ont rallié le Comité et les lyonnais des quartiers pour mettre en œuvre de véritables moyens d'action au service de la cité.

Les événements mis en œuvre sont le fruit d'un travail incessant et collectif émanant de la participation de très nombreux bénévoles formés et encadrés tout au long de l'année. De nombreuses réunions sont tenues pour tous et en concertation permanente avec les lyonnais.



**COMITÉ DES FÊTES
DE LA VILLE DE LYON**

CONTACT ADMINISTRATIF

39, rue Thomassin - CS 20199 - 69292 LYON cedex 02
Tél : 09 71 53 69 38 - comite@fetes-lyon.com

SERVICE PRESSE

Agence EMC - 04 72 19 69 36
Christelle : ccimetiere@agence-emc.com
Julie : presse@agence-emc.com

www.fetes-lyon.com |  

